

## PORTANT COMPOSITION DU JURY Certificat de capacité d'orthoptiste - 2ème année

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'Arrêté du 20 octobre 2014 modifié relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste,

Vu les Statuts de l'UCA ;

## ARRETÉ

### Article 1

La composition des jurys d'examen Certificat de capacité d'orthoptiste - 2ème année comme suit :

#### Membres du jury

MONIER Florie, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

CHIAMBARETTA Frederic, Vice-président, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

#### Semestre 1

DEMARLY Anne, ORTHOPTISTE

ALBA DELGADO Cristina, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

THEODORE Manon, ORTHOPTISTE

CIA David, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

RANCHON COLE Isabelle, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

GOUAS Laetitia, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE

#### Semestre 2

DEMARLY Anne, ORTHOPTISTE

ALBA DELGADO Cristina, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

THEODORE Manon, ORTHOPTISTE

CIA David, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

RANCHON COLE Isabelle, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

GOUAS Laetitia, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE

## Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 12 décembre 2024